Charte d'*Omilía – communication, lettres et sciences du langage*

Revue scientifique étudiante des départements des arts, des langues et des littératures et de communication de l'Université de Sherbrooke

Communication, lettres et sciences du langage

© 2025 Revue Omilia (CC-BY 4.0)

[Version 3.1. - Mise à jour en date du 02/09/2025

Notice sur les termes d'utilisation de ce document

La Charte de la revue Omilía est rendue disponible selon une License Creative Commons – Attribution (CC BY 4.0). Ainsi, toute utilisation du contenu de ce document doit être correctement attribuée à la revue Omilía, selon les normes de référencement en vigueur par votre domaine d'étude respectif. Veuillez consulter le site du Creative Commons pour plus d'information et pour les détails d'utilisation du présent document :
https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode.fr

Nous suggérons de citer le présent document de la façon suivante :

Revue Omilía (2025). *Charte d'Omilía – communication, lettres et sciences du langage Revue scientifique étudiante des départements des arts, des langues et des littératures et de communication de l'Université de Sherbrooke*, Université de Sherbrooke. https://www.revue-omilia.ca/_files/ugd/5d060b_8c49aff57d3b44cfbccfc7a423be4df2.pdf

Table des matières

Notice sur les termes d'utilisation de ce document 2
Préambule 5
1. Omilía..... 6
1.1. Objectifs..... 6
1.2. Présentation 6
1.3. Lien avec l'AGEMDELCUS..... 6
2. Équipe de la revue..... 7
2.1. Postes de décisionnaires (comité éditorial)..... 7
2.1.2. Personne coordonnatrice de la revue..... 8
2.1.3. Responsable de section..... 8
2.1.4. Responsable du secrétariat et édimestre..... 8
2.2. Postes de consultants (comité consultatif et banque de révision)..... 9
2.2.1. Comité consultatif 9
2.2.2. Réviseur ou réviseuse scientifique 9
2.2.3. Réviseur ou réviseuse linguistique..... 9
2.3. Candidature et démission de l'équipe..... 10
2.4. Bourses du comité exécutif..... 10
2.5. Processus de décision 10
3. Fonctionnement du processus de révision par les pairs..... 11
3.1. Processus de révision..... 11
3.2. Calendrier préliminaire pour l'édition 2025-2026..... 12
3.3. Organisation du travail 12
3.3.1. Réunions..... 12
3.3.2. Communications..... 12
3.3.3. Documents de travail..... 13
3.3.4. Entente de respect des principes éthiques et des bonnes pratiques scientifiques. 13
4. Crédibilité scientifique..... 13
4.1. Plagiat 13
4.1.1. Articles publiés AVANT leur soumission à la revue Omilía pour évaluation..... 13
4.1.2. Articles publiés APRÈS leur publication dans la revue Omilía..... 14
4.1.3. Utilisation des parties de textes sans référencement des auteurs et des autrices de

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)

la publication originale 14
4.1.4. Mesures pour contrer le plagiat prise par la revue 14
4.2. Politique de rétraction de la revue *Omilía* 14
4.2.2. Articles publiés dans la revue Omilia (APRÈS publication) 15
4.3. Licence, droits des auteurs et contrat d'édition 15
4.4. Politique de libre accès 15
4.5. Frais et revenus 16
4.6. Gouvernance 16
4.7. Respect des principes éthiques des membres du comité exécutif 16
5. Références 16

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)

Préambule

Considérant l'importance qu'accordent l'Université de Sherbrooke, la faculté des lettres et sciences humaines, le département d'Arts, langues et littératures, le département de communication et l'association générale des étudiantes et étudiants de maîtrise et de doctorat en lettres et communication de l'Université de Sherbrooke (AGEMDELCUS) àla recherche dans l'ensemble des programmes représentés par l'AGEMDELCUS ;
Considérant le besoin d'offrir une tribune aux jeunes chercheurs des cycles supérieurs afin de diffuser leurs travaux ;
Considérant l'intérêt de la communauté étudiante à se familiariser avec le processus de rédaction, de révision et de publication d'articles dans des revues savantes ;
Considérant l'importance de la valorisation et de la diffusion de la recherche en langue française ;
Considérant la valeur des initiatives étudiantes dans le parcours professionnel de jeunes chercheurs aux cycles supérieurs ;

La revue Omilía adopte les présents statuts.

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)

Charte de la revue *Omilía*

1. Omilía

1.1. Objectifs

1.1.1.
Diffuser les travaux scientifiques des membres de la communauté étudiante aux cycles supérieurs.

1.1.2.
Fournir une plateforme et des outils à la communauté étudiante pour qu'elle se familiarise avec la rédaction de publications scientifiques, la révision par les pairs et l'édition d'une revue.

1.1.3.
Offrir des outils pédagogiques complémentaires sur le thème de la recherche et la rédaction scientifique.

1.1.4.
Favoriser la collaboration entre les membres de la communauté étudiante dans une approche pluridisciplinaire.

1.1.5.
Encourager la coopération entre les différents services et organisations liés à la recherche et à sa diffusion au sein de l'Université de Sherbrooke.

1.2. Présentation

Essentiellement pluridisciplinaire, Omilía est une revue scientifique créée par et pour les étudiants aux 2e et 3e cycles universitaires, vise à leur offrir une tribune pour publier leurs travaux.

Omilía, revue de langue française, participe au dynamisme et au rayonnement de la recherche dans la langue de Molière. Tout en mettant en valeur les travaux et l'expertise de l'Université de Sherbrooke, elle accepte les propositions des jeunes chercheurs et chercheuses sans distinction d'affiliation.

Concrètement, avec l'appui du corps professoral, la revue permet à la population étudiante de vivre un des aspects essentiels de l'expérience de la recherche : la rédaction, la publication et le travail de révision scientifiques. Les articles soumis à *Omilía* sont évalués par un comité de révision à double aveugle.

L'équipe du comité éditorial de la revue *Omilía* adopte une vision collaborative et un processus décisionnel non hiérarchique. Par cette vision, elle vise à stimuler l'implication des membres de la communauté étudiante des cycles supérieurs.

1.3. Lien avec l'AGEMDELCUS

La gestion de la revue et la recherche de financement sont sous la responsabilité du comité éditorial de la revue Omilía, qui est autonome dans la prise de toute décision. La revue est financièrement affiliée à l'AGEMDELCUS, en tant qu'association partenaire première du projet. Les fonds obtenus pour Omilía sont déposés dans le compte de l'AGEMDELCUS. Pour

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)

les remboursements versés par les subventions acceptées, l'AGEMDELCUS garantit l'avance de frais.

L'AGEMDELUCS peut demander la reddition des comptes et a un droit de regard sur les dépenses de la revue.

2. Équipe de la revue

L'équipe de la revue *Omilía* est composée d'un comité éditorial avec des membres décisionnaires à poste fixe et d'un comité de révision scientifique et linguistique avec des membres consultants.

Le comité éditorial adopte une structure décisionnelle démocratique, non hiérarchique, dans laquelle le vote de tous les membres a un poids égal sur l'ensemble des décisions.

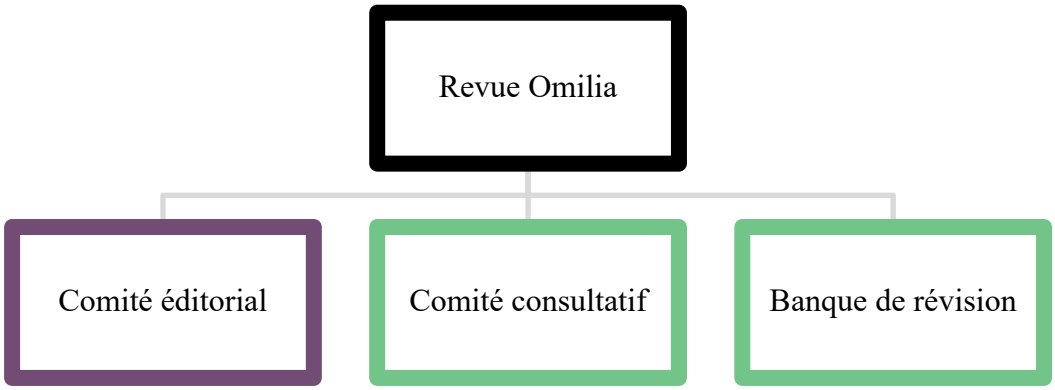

Figure 1. Structure de coordination des différents postes de décisionnaires (en mauve) et de consultants (en vert), occupés par les membres de l'équipe de la revue *Omilia*.

2.1. Postes de décisionnaires (comité éditorial)

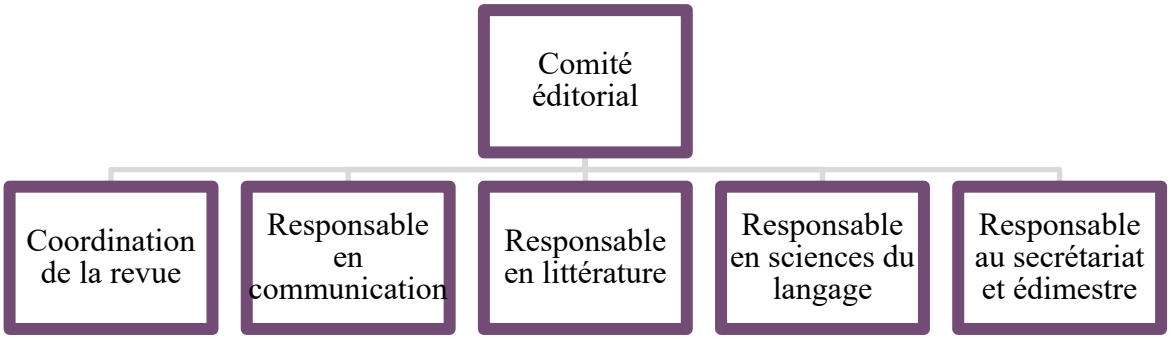

Figure 2. Selon les besoins de la revue, un poste de décisionnaire est occupé par une seule personne. Il est à noter que les décisions sont prises par voie d'approbation à majorité simple.

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)

2.1.2. Personne coordonnatrice de la revue

Tâches

- Superviser tout le processus menant à la publication annuelle par l'intermédiaire des responsables de section ;
- Représenter la revue auprès des différentes instances et assurer les communications officielles ;
- Organiser et animer les réunions du comité éditorial ;
- Gérer les demandes de financement et le suivi budgétaire ;
- S'assurer que les tâches soient accomplies et que les membres du comité éditorial répondent aux critères d'implication afin de bénéficier de la bourse ;
- Prendre la responsabilité des tâches non accomplies ;
- Rédiger l'éditorial annuel et les remerciements ;
- Mettre à jour la charte au besoin ;
- S'assurer que l'ensemble de l'équipe de la revue a signé les formulaires d'éthique et d'engagement.

2.1.3. Responsable de section

Ces postes sont au nombre de trois (responsable de la section *Communication*, responsable de la section *Littératures*, responsable de la section *Sciences du langage*). Chacun de ces postes est occupé par une seule personne.

Tâches

- Effectuer le suivi du processus éditorial des articles de sa section ;
- Effectuer une présélection des résumés soumis pour les proposer au comité éditorial ;
- Recruter les personnes à la révision scientifique ;
- Recevoir les articles sélectionnés et effectuer une brève révision ;
- Colliger les propositions de révision scientifique ;
- Effectuer le suivi des modifications effectuées par l'auteur après les étapes de révision (s'assurer que les corrections ont été effectuées…) ;
- Assurer la communication avec les auteurs et autrices et les réviseurs et les réviseuses ;
- Transmettre les articles à la révision linguistique ;
- S'assurer que les auteurs et les autrices ont signé les accords de diffusion ;
- S'assurer que la publication finale soit conforme aux standards de la revue.

2.1.4. Responsable du secrétariat et édimestre

Tâches

- Gérer le site internet selon les décisions du comité éditorial ;
- Promouvoir et publiciser la revue *Omilia e*n identifiant les canaux de diffusion appropriés, et gérer ou déléguer les tâches qui en découlent ;
- Vérifier que toutes les informations de type légal (ISSN, licences de droits d'auteurs et de Creative Commons) figurent aux endroits convenables dans la revue ;
- Trier les courriels et s'assurer de prévenir les personnes concernées ;
- Organiser les rencontres d'équipe ;
- Effectuer les tâches de secrétariat (Agendas des réunions, procès-verbaux, mise à jour des documents…).

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)

2.2. Postes de consultants (comité consultatif et banque de révision)

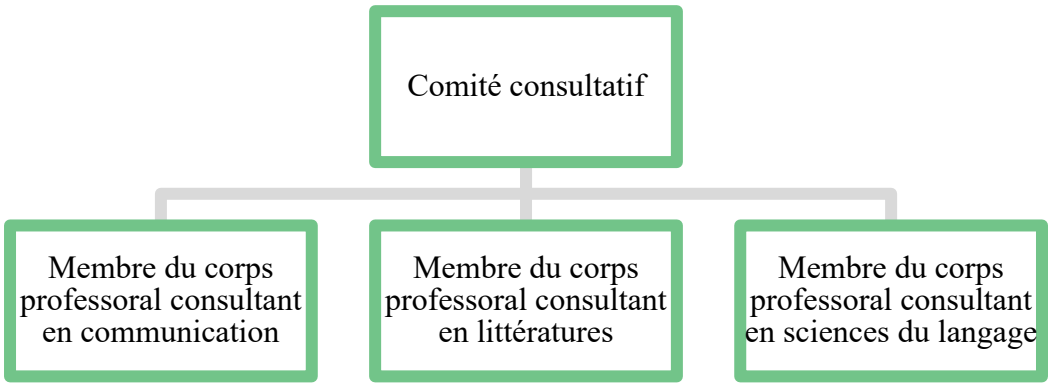

2.2.1. Comité consultatif

Le comité consultatif est composé de trois membres du corps professoral de l'Université de Sherbrooke, dont un professeur du département de Communication, un professeur affilié à un des programmes de littératures et un professeur affilié aux programmes de sciences du langage. Le comité consultatif est membre sur la base du volontariat.

Tâches :

- Guider et conseiller à toutes fins utiles les démarches du comité éditorial pour le bon fonctionnement de la revue et la révision des articles (ex. : aider à la sélection des réviseurs scientifiques…) ;
- Garantir la rigueur scientifique des procédures mises en place pour le comité éditorial ;
- Soutenir les demandes de financement, les actions de diffusion et de promotion de la revue ;
- Apporter une approbation finale sur les articles.

2.2.2. Réviseur ou réviseuse scientifique

Chaque article doit être révisé par deux personnes : un étudiant au deuxième ou troisième cycle et un chercheur, tous deux ayant une expertise en lien avec le sujet de l'article.

Tâches :

- Connaître, référer et appliquer le Guide de révision de la revue Omilía ;
- Réviser, en fonction de leur expertise, les articles soumis de manière critique et constructive en fournissant des commentaires spécifiques, au sein du texte, et généraux, permettant d'avoir un regard plus global sur le manuscrit.

2.2.3. Réviseur ou réviseuse linguistique

Chaque article doit être révisé par une personne étudiante.

Tâches :

- Corriger l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation des articles de la revue ;
- S'assurer que les normes mises en place dans le guide de style de la revue Omilía soient respectées.

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)

2.3. Candidature et démission de l'équipe

Les postes fixes de décisionnaires sont affichés pour une période d'au minimum 7 jours au début de l'année académique et lorsqu'ils deviennent vacants. Pour occuper un poste, la personne intéressée doit, sauf exception, être inscrite à un des programmes de communication, de lettres et de sciences du langage de 2e et 3e cycle à l'Université de Sherbrooke.

La prise de poste se base sur le principe de volontariat et par le vote du comité éditorial. L'ancienneté des membres n'a aucun poids décisionnel sur le vote ; le vote doit en revanche se faire dans le but d'assurer et de promouvoir la pérennité et l'avancement de la revue. Le vote se fait à majorité simple.

La composition du comité éditorial doit être validée par le comité exécutif de l'AGEMDELCUS au début de la session d'automne de chaque année. S'il y a plusieurs candidatures pour un même poste, le comité exécutif de l'AGEMDELCUS décidera de la candidature retenue selon l'expertise et des motivations des personnes intéressées. Aucune période maximale d'occupation d'un poste n'est délimitée.

Le comité éditorial peut créer un nouveau poste au besoin. Ce dernier doit être ajouté à la charte de la revue. L'AGEMDELCUS doit valider l'octroi d'une nouvelle bourse en fonction du budget de fonctionnement de la revue.

Tout membre consultant de la revue *Omilía* peut démissionner. Le cas échéant, il doit en aviser la coordination au minimum 14 jours avant son départ et assurer une bonne transition avec la personne qui lui succédera, notamment en lui communiquant toutes les informations pertinentes.

2.4. Bourses du comité exécutif

La revue vise à souligner l'implication des membres du comité éditorial par l'octroi d'une bourse annuelle d'implication. Le montant de la bourse est défini au début d'automne dans le budget en fonction du financement et des fonds disponibles.

La bourse est conditionnelle à l'engagement de la personne dans la bonne réalisation de ses tâches, de sa présence aux rencontres et du respect des échéances. Le montant de la bourse est déposé pendant la session d'été.

En cas de litige sur l'octroi d'une bourse, le comité exécutif de l'AGEMDELCUS prendra une décision sur l'octroi ou non de la bourse.

2.5. Processus de décision

Les décisions prises concernant le fonctionnement général de la revue peuvent être prises par la personne coordinatrice de la revue. Cependant, cette dernière doit en aviser les membres du comité éditorial et, si ces derniers s'opposent à cette décision, ils sont en droit de demander un vote.

Les décisions prises concernant le contenu de la revue doivent être discutées en rencontres du comité éditorial. Si un membre s'oppose, il est en droit de demander un vote.

Les décisions votées doivent être approuvées par majorité simple.

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)

3. Fonctionnement du processus de révision par les pairs

3.1. Processus de révision

La revue Omilia accepte les articles scientifiques de recherche et de synthèse (état de la question) dans les disciplines de communications, de littérature et de sciences du langage.

Les articles soumis à la revue passent par un processus de révision rigoureux.

Chaque manuscrit est pris en charge par la personne responsable de la section appropriée. Cette personne est responsable d'identifier une personne étudiante et un membre du corps professoral afin d'effectuer la révision scientifique de l'article selon la grille établie.

Ces réviseurs ou réviseuses doivent posséder une expertise pertinente au sujet de l'article. Un à deux tours de révision peuvent être effectués par ces personnes. Il s'agit d'un processus en double aveugle. Les fichiers sont anonymisés par la personne responsable de la section. Seules les membres du comité éditorial d'Omilía connaissent l'identité des personnes à la révision et des auteurs et autrices.

Les articles sont évalués à l'aide de documents disponibles dans la section Ressources du site de la revue, soit la grille de révision.

La personne responsable de la section collige les deux rapports d'évaluation. Compte tenu de la vision pédagogique de la revue scientifique, un accompagnement est proposé aux personnes étudiantes impliquées dans le processus éditorial (soit à titre d'auteur, d'autrice, de réviseur ou de réviseuse). Une rencontre de rétroaction est offerte à la suite de l'évaluation.

Un manuscrit peut être accepté avec des modifications mineures ou majeures ou refusé.

Les autrices et les auteurs sont invités à effectuer les modifications demandées. Une fois cette étape réalisée, le manuscrit est relu par la personne responsable de la section et le membre du corps professoral consultant pour la section à des fins de validation finale.

Le manuscrit est par la suite envoyé à la révision linguistique par le responsable de section.

En tout temps, l'autrice ou l'auteur peut être sollicité afin de répondre aux questions des personnes assurant la révision.

Bien que la vision d'Omilía soit pédagogique, un manuscrit peut être refusé à toute étape de la révision scientifique.

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)

3.2. Calendrier pour l'édition 2025-2026

Date	Événement
Semaine du 6 octobre	• Fermeture de la réception des résumés longs
Semaine du 15 décembre	• Fermeture de la réception des manuscrits
Semaine du 23 février	• Envoi des évaluations aux auteurs et aux autrices • Proposition des rencontres de rétroaction
Semaine du 16 mars	• Réception des corrections des auteurs et des autrices
Semaine du 6 avril	• Envoi des manuscrits au comité consultatif
Semaine du 18 mai	• Réception finale des articles validés • Réception du résumé en anglais • Envoi en révision linguistique
Semaine du 8 juin	• Réception des articles avec la révision linguistique • Envoi au formatage et à l'édition web
Semaine du 6 juillet	• Articles prêts pour publication sur le site
Semaine du 7 septembre	• Lancement de l'édition 2025-2026

3.3. Organisation du travail

3.3.1. Réunions

Les réunions s'organisent au besoin, à la demande de la personne coordinatrice de numéro ou d'autres membres du comité, en prenant en comptedes disponibilités de la majorité (possibilité de réunions de sous-comités).

3.3.2. Communications

Les coordonnées sont rassemblées dans un document commun sur un nuage informatique partagé entre les membres du comité éditorial de la revue *Omilía*.

Toutes les communications externes se font à l'aide du courriel institutionnel de la revue (omilia@usherbrooke.ca). Toutes les communications internes à la revue se font sur l'équipe TEAMS associée aux courriels institutionnels des membres du comité éditorial.

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)

3.3.3. Documents de travail

Tous les documents de travail sont rassemblés dans un dossier du nuage informatique sous l'appellation *Revue Omilía*, organisé et partagé par le comité éditorial accessible sur l'équipe TEAMS.

3.3.4. Entente de respect des principes éthiques et des bonnes pratiques scientifiques

Chaque membre de l'équipe d'*Omilía* doit signer une entente garantissant le respect des principes éthiques et des bonnes pratiques scientifiques. Ces principes concernent le respect des droits d'auteur, de la confidentialité, des principes éthiques de la recherche et la garantie quele travail effectué est toujours fait en vue d'assurer la qualité du contenu publié par la revue *Omilía.*

Cette entente, élaborée par la personne coordinatrice de la revue, est rendue publique, soulignant ainsi la qualité de la revue *Omilía*.

4. Crédibilité scientifique

4.1. Plagiat

En tant que revue étudiante savante attachée à l'Université de Sherbrooke, les personnes impliquées (auteurs et autrices, réviseurs et réviseuses scientifiques, membres du comité éditorial, membres du comité consultatif) comprennent que l'intégrité intellectuelle est un pilier central à la recherche. Conformément à la section 9.4 du *Règlement des études* (Règlement 2575-009[1], p. 57) de l'Université de Sherbrooke, la revue Omilía reconnait que le plagiat et l'autoplagiat constituent des délits ainsi définis :

Plagiat : […] faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne, des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui ou du contenu, de toute forme, généré par un système d'intelligence artificielle (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source et la référence adéquate).

Autoplagiat : […] soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise).

De plus, à l'ère de l'intelligence artificielle, le plagiat englobe l'utilisation d'intelligence artificielle comme outil de rédaction employé pour la génération de citation et d'argumentaire. Il englobe également la reformulation et la traduction d'idées d'autres auteurs par l'intelligence artificielle en les faisant passer pour siennes. La revue *Omilía* reconnait que les outils d'intelligence artificielle ne doivent pas être utilisés comme substitut à la pensée dans un travail scientifique qui se veut intègre.

4.1.1. Articles publiés AVANT leur soumission à la revue Omilía pour évaluation

Tout article qui est soumis à une autre revue scientifique ou qui a été accepté par une autre revue scientifique sera refusé.

Les résultats discutés ou les créations originales (dans les cas du contenu des programmes recherche-création) dans l'article peuvent avoir fait l'objet de présentation orale ou d'affiche tant que celle-ci soit citée adéquatement dans l'article soumis.

[1] Conformément à la version du 12 juin 2025.

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)

Tout article portant sur des données empiriques déjà publiées peut faire l'objet d'un article à la condition que le propos de l'article soumis à Omilía apporte un éclairage inédit sur le sujet traité.

4.1.2. Articles publiés APRÈS leur publication dans la revue Omilía

Tout article qui est soumis à la revue Omilía ne peut être soumis concurremment auprès d'un autre organe de publication pour l'évaluation. Dans le cas d'un refus de l'article par le comité éditorial d'Omilía, l'auteur ou l'autrice est libre de soumettre son article tel quel ailleurs.

Avant la publication de la version finale de l'article, l'auteur ou l'autrice doit signer l'entente de publication et cession de licence, téléchargeable sur le site de la revue Omilía. Dans ce document, ils s'engagent notamment à ne pas soumettre le même article à une autre revue savante sans quoi cela entraînera des conséquences (voir section 4.1.4).

Tout article portant sur des données empiriques publiées dans la revue *Omilía* peut être soumis dans une autre revue, à la condition que cet article apporte un éclairage inédit sur le sujet traité. Tout article reprenant en tout ou en partie des éléments d'un autre manuscrit sera considéré comme du plagiat dans l'éventualité où les distinctions ne sont pas assez claires et que la publication initiale n'est pas citée.

4.1.3. Utilisation des parties de textes sans référencement des auteurs et des autrices de la publication originale

Toute utilisation de source (phrase, paragraphe, idée, image, tableau…) doit faire l'objet d'une citation selon les normes déclarées dans le guide de style de la revue Omilía (APA en français). Ceci s'applique autant dans des cas d'autocitation que dans les cas de citations d'autres auteurs ou autrices, conformément aux définitions du plagiat et de l'autoplagiat (*supra* section 4.1.).

4.1.4. Mesures pour contrer le plagiat prises par la revue

Lors de l'évaluation des articles, si la personne responsable du secteur ou l'une des personnes attitrées à la révision scientifique a un doute quant à la présence de plagiat, elle se doit d'avertir la personne coordinatrice de numéro.

Dans ce cas, le protocole suivant est mis en place.

1. Le comité éditorial informe par courriel le membre du corps professoral consultant pour la discipline.
2. Si le plagiat est confirmé, l'article sera rétracté après la vérification de l'étendue, l'intention et la gravité.
3. Si le doute raisonnable persiste, le comité contactera les auteurs et autrices avant la rétractation de l'article

4.2. Politique de rétraction de la revue *Omilía*

La revue *Omilía* cherche à publier des articles éthiques produits dans le respect du droit d'auteur. En conséquence, une politique de rétractation des articles a été mise en place conformément aux lignes directrices du Comittee on Publication Ethics (COPE[2]).

Comme la revue *Omilía* s'inscrit dans une vision pédagogique, le comité éditorial vise à répondre aux questions des auteurs et des autrices qui ont des questions sur ce processus de rétractation d'articles. Ces questions peuvent être soumises par courriel à

[2] https://publicationethics.org/

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)

l'adresse omilia@usherbrooke.ca.

4.2.1. Articles soumis à la revue Omilia (AVANT publication)

- Publication dupliquée (déjà publiée) ou présence de plagiat
    - En cas de suspicion de plagiat ou de publication dupliquée, les personnes à la révision peuvent signaler leur doute à la personne responsable du secteur. Cette dernière agira afin de déterminer les actions à poser pour la validation.
    - Les procédures « What to Do If You Suspect Plagiarism : a) Suspected Plagiarism in a Submitted Manuscript » (COPE, 2021a) et « What to do if you suspect redundant (duplicate) publication (a) Suspected redundant publication in a submitted manuscript » (COPE, 2021b) élaborées par le COPE seront suivies à la lettre par la personne coordinatrice de numéro et la personne responsable de la section chaque fois qu'une telle situation arrivera.
    - En cas d'admission de plagiat par l'auteur ou l'autrice, d'explication insatisfaisante ou d'absence de réponse aux requêtes des membres du comité éditorial, la revue *Omilía* se réserve le droit de refuser la publication de l'article. La décision sera communiquée aux auteurs et aux autrices. La revue *Omilía* conservera également une liste des individus ayant commis une infraction et se réserve le droit de refuser la soumission d'un article provenant d'une de ces personnes.

4.2.2. Articles publiés dans la revue Omilia (APRÈS publication)

- Publication dupliquée (déjà publiée) ou présence de plagiat
    - En cas de suspicion de plagiat ou de publication dupliquée, les personnes à la révision peuvent signaler leur doute à la personne responsable du secteur. Cette dernière agira afin de déterminer les actions à poser pour la validation.
    - Les procédures « What to Do If You Suspect Plagiarism : a) Suspected Plagiarism in a Submitted Manuscript » (COPE, 2021a) et « What to do if you suspect redundant (duplicate) publication (a) Suspected redundant publication in a submitted manuscript » (COPE, 2021b) élaborées par leCOPE seront suivies à la lettre par la personne coordinatrice de numéro et la personne responsable de la section chaque fois qu'une telle situation arrivera
    - En cas d'admission de plagiat par l'auteur ou l'autrice, d'explication insatisfaisante ou d'absence de réponse aux requêtes des membres du comité éditorial, la revue *Omilía* se réserve le droit de refuser la publication de l'article. La décision sera communiquée aux auteurs et aux autrices. La revue *Omilía* conservera également une liste des individus ayant commis une infraction et se réserve le droit de refuser la soumission d'un article provenant d'une de ces personnes.

4.3. Licence, droits des auteurs et contrat d'édition

Les articles publiés dans la revue Omilía sont sujets à une licence Creative Commons en vue de permettre la diffusion libre accès. Cette licence, de type CC-BY 4.0, permet l'utilisation du contenu des articles publiés de façon libre, tant que l'article est cité et référencé de manière appropriée. Cette licence s'applique à tout document publié par la revue (incluant le présent document). Une notice de licence est disponible en préface du document.

4.4. Politique de libre accès

Conformément au contrat d'édition, *Omilía* est une revue à libre accès, c'est-à-dire que son contenu est accessible sans abonnement. La publication d'article n'engendre aucuns frais pour les auteurs et les autrices. Ainsi, Omilía s'inscrit dans la publication en libre accès diamant.

Notre définition reprend celle dans l'énoncé sur le libre accès diamant de la Coalition Publica (2024) :

> Le libre accès diamant est un modèle de publication de travaux de recherches scientifiques qui est gratuit tant pour les lecteurs et les lectrices que pour les auteurs et les autrices, les frais étant pris en charge par la communauté de recherche et le gouvernement au moyen de contributions institutionnelles, de subventions publiques et de modèles de financement coopératifs. Les revues en libre accès diamant sont non commerciales et ancrées dans la communauté scientifique.

4.5. Frais et revenus

La provenance des revenus de la revue Omilía est publique. Les demandes de financement sont sous la responsabilité conjointe de la personne coordinatrice de la revue et de la personne trésorière de l'AGEMDELCUS. Les organismes et instances qui financent les dépenses encouruespar la revue sont disponibles à l'onglet « À propos » dans la section financement du site internet de la revue. Les dépenses d'Omilía englobent exclusivement :

a) Achat du domaine informatique de la revue,
b) Achat de l'hébergeur informatique,
c) Achat de matériel promotionnel et communicationnel,
d) Bourses pour les personnes qui siègent au comité éditorial.

4.6. Gouvernance

La revue Omilía est indépendante de toute instance de gouvernance spécifique et régie par l'ensemble des membres du comité éditorial.

4.7. Respect des principes éthiques des membres du comité exécutif

Chaque membre siégeant au comité éditorial de la revue Omilía est dans l'obligation de signer une entente de respect des principes éthiques. Une copie de cette entente est disponible à l'onglet « Ressources » du site internet de la revue. Une copie signée par chaque membre du comité est entreposée dans le nuage informatique de la revue.

5. Références

Coalition Publica (22 octobre 2021). *Énoncé sur le libre accès diamant.* https://www.coalition-publi.ca/news-nouvelles/enonce-libre-acces-diamant

COPE Council. (2021a). *COPE Flowcharts and infographics - Plagiarism in a submitted manuscript - English*. https://doi.org/10.24318/cope.2019.2.1

COPE Council. (2021b). *COPE Flowcharts and infographics - Redundant (duplicate) publication in a submitted manuscript- English*. https://doi.org/10.24318/cope.2019.2.12

Règlement des études (12 juin 2025). *Règlement 2575-009*, Université de Sherbrooke. https://www.usherbrooke.ca/decouvrir/fileadmin/sites/decouvrir/documents/direction/reglements/2575-009.pdf

© 2025 Omilia (CC-BY 4.0)